

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2021-2026

ENTRE

La Communauté de communes du Sud Territoire

Représentée par M. Christian RAYOT, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 27 janvier 2022,

Ci-après désigné par « la Communauté de communes »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par M. Jean-Marie GIRIER, Préfet du Territoire de Belfort,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) d'une durée de 6 ans. Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Évolutif, ce contrat n'entend pas figer l'action sur le territoire de la Communauté de communes du Sud Territoire dans la durée des 6 ans pour lequel il est mis en œuvre. Il propose, au contraire, à travers un nouveau mode de gouvernance, de fixer un cap partagé et d'actualiser régulièrement les actions prioritaires du territoire, en privilégiant une approche collective.

Article 1 - Objet du contrat

Le contrat de relance et de transition écologique est un support pour la déclinaison locale d'orientations stratégiques de différents niveaux. Il permet d'adapter les piliers stratégiques de France Relance à la stratégie du territoire, en cohérence avec les autres stratégies nationales (Agenda rural, Territoire d'industrie, Agenda national pour le climat, Stratégie nationale bas carbone...), les stratégies régionales (CPER, SRADDET, IDEFOP, schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, stratégie régionale pour la biodiversité, plan de prévention et de gestion des déchets...), et les stratégies locales (SCOT, PCAET...).

Le CRTE s'inscrit :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, le CRTE s'enrichit de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de communes du Sud Territoire autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat a vocation à contenir l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités. L'action des opérateurs privés contribuera à accroître cette dynamique.

La Communauté de communes du Sud Territoire a souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

- **Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours**

La CCST est l'un des trois Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du département du Territoire de Belfort (90).

La construction de la CCST s'est réalisée en 3 temps :

- A sa création, fin 1999 – début 2000, la CCST comptait 9 communes : Delle, Beaucourt, Grandvillars, Fêche-l'Église, Lebetain, Saint-Dizier-L'Évêque, Montbouton, Croix et Villars-le-Sec.
- En 2002, 9 nouvelles communes adhèrent à la CCST : Faverois, Florimont, Courcelles, Réchésy, Courtelevant, Lepuix-Neuf, Chavanatte, Chavannes-les-Grands et Suarce.
- En 2013 : 9 nouvelles communes adhèrent à la CCST dont 7 communes issues de l'ex-CC du Bassin de la Bourbeuse (Bretagne, Brebotte, Froidefontaine, Recouvrance, Grosne, Vellescot et Boron) et deux communes dites isolées (Thiancourt et Joncherey).

La CCST exerce de nombreuses compétences dont certaines sont obligatoires et d'autres résultent de choix effectués par les élus :

Compétences obligatoires :

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Accueil des gens du voyage
- Élimination des déchets ménagers et assimilés : compétence collecte et traitement assurée en régie et compétence traitement transférée au SERTRID.
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) depuis le 1^{er} janvier 2018

Compétences optionnelles :

- Politique du logement et du cadre de vie
- Politique de la ville
- Création, aménagement et entretien de la voirie
- Assainissement collectif et non collectif
- Eau potable depuis le 1^{er} janvier 2004

Compétences facultatives :

- Incendie et secours
- Haut débit
- École de musique intercommunale depuis le 1^{er} septembre 2018
- Centre aquatique intercommunal depuis le 1^{er} juillet 2020

Services mutualisés :

- Service mutualisé d'urbanisme (24 communes adhérentes)
- Police municipale intercommunale (21 communes adhérentes)
- Fourrière automobile depuis le 1er janvier 2019 (24 communes adhérentes)

Le présent CRTE ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, il vise à leur donner une plus grande lisibilité et à éviter la juxtaposition de comités de pilotage redondants, le cas échéant. Il ne remet pas en cause le travail en cours, ou à mener, quant à la rédaction de nouveaux contrats (CSI, CVUG...), et ne ferme pas la possibilité de conclure d'autres contrats. Ceux-ci devront simplement être, à minima cités au CRTE, et l'opportunité d'une fusion des organes de gouvernances qu'ils prévoient avec ceux du CRTE devra être analysée.

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours.

Sont notamment recensés par les signataires :

- Le programme national Petites Villes de Demain (PVD) engagé en mai 2021 sur les communes de Beaucourt, Delle et Grandvillars, sous l'égide de la CCST, pour une durée de 6 ans,
- Le programme Territoires d'industrie duquel relève la Communauté de communes du Sud Territoire pour la durée de 2019 à 2022,
- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le périmètre de la Communauté de communes du Sud Territoire pour les années 2019 à 2022,
- Le Contrat Local de Santé signé à l'échelle du Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté avec l'Agence régionale de santé Bourgogne Franche-Comté,
- Le contrat régional pour la revitalisation des bourgs-centres de Beaucourt, Delle et Grandvillars et de la Communauté de Communes du Sud Territoire signé avec la Région Bourgogne Franche-Comté pour la période 2019-2023,
- Le volet territorial du Contrat de Développement Métropolitain à l'échelle du Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté signé avec la Bourgogne Franche-Comté,
- Le contrat de ruralité signé à l'échelle de la Communauté de communes du Sud Territoire sur la période 2017-2020 et dont certaines opérations sont toujours en cours,
- Territoires Éducatifs Ruraux ? (en attente des informations des services de l'Etat)

Ces dispositifs ont été d'ores et déjà recensés dans le protocole d'engagement du présent CRTE signé le 30 juillet 2021.

Sur la base du projet de territoire de la CCST, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement sur le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs.

Afin que le caractère intégrateur du CRTE puisse réellement prendre corps dans chaque territoire, il convient de faire connaître ses ambitions, son mode de fonctionnement et les mesures qu'il contient. La

communication permettra aux acteurs locaux d'obtenir le meilleur soutien à leurs projets et aux citoyens de prendre connaissance du projet commun et cohérent porté.

Pour les projets financés dans le cadre de France Relance, les signataires respecteront les logotypes et la charte nationale définis par le service d'information du Gouvernement. Pour les autres projets cofinancés par l'État, ou une de ses agences, le logotype « Marianne » officiel devra être apposé.

Concernant la communication relative au CRTE à destination des élus, un point d'information, a minima annuel, devra être inscrit à l'ordre du jour d'un conseil communautaire. Concernant la communication grand public, le comité technique devra proposer au comité de pilotage la réalisation d'au moins une action par an (bulletin d'information, affichage, publication sur les médias État et/ou EPCI).

Article 2 - Ambition du territoire de la Communauté de communes du Sud Territoire

Résumé du projet de territoire (joint en intégralité en annexe 1)

1/ UN PAYS ACCUEILLANT

Situé à un carrefour à la fois historique, géographique, géologique et administratif, le Sud Territoire est un espace composite cohérent ouvert marqué à la fois par une richesse naturelle et par l'industrialisation. De manière générale, sa position charnière lui octroie de nombreux atouts, notamment en matière d'accessibilité, qui lui permettent de poursuivre raisonnablement son développement et de continuer à accueillir populations et activités, en intégrant à la fois le fait frontalier, la nécessaire mutation / réhabilitation des espaces, d'ores et déjà entamée, et la poursuite des politiques de revitalisation des centres-bourgs.

1.1/ Renforcer l'attractivité

L'un des enjeux centraux pour le Sud Territoire en vue de tirer son épingle du jeu dans la concurrence territoriale est de renforcer son attractivité.

A/ Conforter le rôle de centralité des centres-bourgs

Le territoire, majoritairement rural, est organisé autour de 3 bourgs-centres de plus de 2 000 habitants : Delle, le siège de la collectivité, Beaucourt et Grandvillars, tous 3 complémentaires dans leurs fonctions principales et assurant le rôle de centralité à l'échelle de leur bassin de vie. Ces 3 bourgs-centres sont lauréats d'une part de l'Appel à Manifestation régionale pour la revitalisation des bourgs-centres, et d'autre part du programme Petites Villes de Demain, dispositif de l'Etat dont découlera courant 2022 une Opération de Revitalisation du Territoire.

B/ Parfaire l'accessibilité et développer la mobilité

Dans la lignée des projets d'envergure menés ces dernières années (aménagement de la RN 1019 en continuité de la Transjurane suisse, ouverture de la ligne LGV et de la gare TGV à 10 min, réouverture de la ligne ferroviaire Belfort-Delle...), le territoire se doit de tirer parti et de parfaire cette accessibilité. En parallèle, les mobilités internes, qu'il s'agisse des modes actifs (pistes cyclables, aménagements vélo, cheminements piétons en cœur de ville...), des transports en communs, du covoiturage, de l'installation de bornes de recharge... doivent pouvoir se développer, s'articuler avec les territoires voisins et ainsi favoriser la cohérence et la structuration du territoire.

C/ Adapter le bâti aux besoins

La vétusté d'une partie du parc de logements (notamment situé en cœur de bourgs-centres), le vieillissement de la population et le desserrement des ménages amènent le Sud Territoire à engager des actions en faveur de l'adaptation et de la réhabilitation des logements, en particulier les passoires thermiques, et de la lutte contre la vacance.

1.2/ Poursuivre la reconquête de l'économie et de l'emploi

Le Sud Territoire a un riche passé industriel qui a largement laissé son empreinte sur cet espace et sur les femmes et les hommes qui s'y trouvent. La désindustrialisation y a laissé des traces mais la reconquête de l'économie et de l'emploi, de l'industrie notamment mais pas seulement, est déjà en marche.

A/ Perpétuer l'aventure industrielle

L'industrie dans le Sud Territoire n'est pas seulement une page d'histoire, c'est aussi une réalité bien ancrée dans le présent. Qu'il s'agisse des dynasties Japy ou Viellard, des entreprises LISI ou Selectarc, le territoire peut s'enorgueillir de compter encore aujourd'hui des entreprises industrielles de taille mondiale avec lesquelles la collectivité a su nouer des partenariats permettant de les ancrer sur le territoire et de conforter leur implantation. La réhabilitation de friches étant devenue une spécialité de la Communauté de communes, il s'agit de renforcer l'ensemble de ce tissu industriel sur le territoire.

B/ Développer l'accès à la formation

Si le caractère industriel du territoire et donc des emplois qui y ont été occupés pendant plusieurs décennies n'ont jamais encouragé la formation et les études supérieures, il convient aujourd'hui d'accompagner et soutenir toutes les initiatives en matière de formation professionnelle, notamment d'apprentissage.

C/ Poursuivre la diversification

Compétence majeure et fondatrice de la Communauté de communes, le développement économique reste le cœur de l'action intercommunale. Via notamment son bras armé, la SEM Sud Développement, l'intercommunalité aura à cœur de poursuivre cet accompagnement et ce soutien au développement économique.

Une attention particulière sera également portée au développement de l'économie résidentielle, permettant notamment de conforter les fonctions et le rôle de chaque bourg-centre.

D/ Soutenir le commerce de proximité

Dès 2015, la Communauté de communes s'est engagée dans une Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCMACS) et s'est adjoint les services d'un chargé de mission *ad hoc*. Un soutien spécifique est ainsi apporté aux commerçants / artisans de proximité et à leurs associations (soutien financier, mise à disposition d'outils, de locaux). Cette dynamique se doit d'être poursuivie.

E/ Accompagner l'essor du tourisme

Très peu portée sur le tourisme à sa création, la Communauté de communes a su reconnaître et exploiter ces dernières années son potentiel touristique, notamment naturel, avec des projets d'envergure comme les Cabanes Coucou Grands Reflets à Joncherey. L'ensemble des initiatives en matière de tourisme, qu'elles soient communales, intercommunales ou même privées, sont encouragées et accompagnées.

1.3/ Tirer parti de la dynamique frontalière

Fixer une partie des travailleurs frontaliers peut être un objectif central pour le Sud Territoire, dans le double objectif de permettre une croissance plus forte de sa population et de favoriser le développement d'une économie résidentielle. En parallèle, des rapprochements avec la Suisse en matière de culture et de tourisme peuvent également voir le jour.

2/ UN ESPACE DE SOLIDARITÉ

La première richesse d'un territoire, ce sont les hommes et les femmes qui y habitent, y exercent leurs activités et y consomment. Pour fixer une population et faire d'un territoire un endroit où il fait bon vivre, où la solidarité et la proximité ne sont pas que des concepts, il est essentiel de proposer des services adaptés et de favoriser toutes les initiatives visant à renforcer l'équilibre territorial.

2.1/ Maintenir et compléter l'offre de services

Si le Sud Territoire est proche, via sa localisation, de services et équipements d'ampleur métropolitaine (Hôpital Nord Franche-Comté et gare TGV par exemple), les services de proximité y sont inégalement répartis.

A/ Enrayer la baisse de la démographie médicale

Confrontée comme de nombreux territoires ruraux à une baisse du nombre de professionnels médicaux et paramédicaux, la Communauté de communes entend multiplier les initiatives dans le but de maintenir la démographie médicale sur son territoire et soutenir la poursuite et le développement de l'offre en faveur des seniors, en particulier dans le cadre des programmes de restructuration des EHPAD du territoire.

B/ Accompagner les évolutions des services publics

Qu'il s'agisse des services communaux, intercommunaux ou d'autres services publics, la constante évolution des missions, des effectifs, des réglementations impose une adaptation et une mise aux normes des services et bâtiments publics.

C/ Consolider les services en matière de petite enfance, périscolaire et extrascolaire

L'un des facteurs d'attractivité d'une commune réside dans la capacité pour ce territoire de pouvoir proposer à ses habitants l'ensemble des services nécessaires, en particulier en matière de services périscolaires et extrascolaires. Si les bourgs-centres sont aujourd'hui bien pourvus en équipements et services, la majorité des communes rurales, organisées pour beaucoup en RPI, engagent des réflexions et des projets en la matière afin de créer ou d'étoffer des services déjà existants.

D/ Conforter et étoffer les propositions en matière de culture, sport et loisirs

Qu'il s'agisse des compétences communales ou intercommunales ou encore des initiatives des associations, l'offre culturelle, sportive et de loisirs fait partie intégrante de l'attractivité d'un territoire. C'est ainsi que de nombreux projets émergent dans le Sud Territoire afin d'améliorer cette offre.

E/ Assurer la sécurité de la population

Les initiatives communales, avec la mise en place de vidéosurveillance sur l'espace public, ou intercommunales avec notamment l'activité de la Police Municipale Intercommunale, concourent à assurer et améliorer la sécurité des habitants du Sud Territoire.

F/ Accompagner le développement des services numériques

La transition numérique et les nouveaux usages du numérique se développent dans de nombreux domaines, qu'il s'agisse de l'école, de la vidéosurveillance, des services publics en général. L'ensemble des initiatives en la matière est à soutenir, en particulier la lutte contre la fracture numérique.

G/ Créer de nouveaux services

Le Plan de Relance a soutenu l'émergence de pratiques innovantes et de nouveaux services visant à dynamiser l'économie locale et à faciliter le quotidien des habitants. La crise sanitaire a également montré la nécessité de maintenir et/ou soutenir la création de services complémentaires en milieu rural portés dans le cas présent par la CCST mais également par les communes. C'est ainsi qu'une maison France Services doit voir le jour sur le territoire, mais également que des initiatives en matière de services du quotidien sont initiées par les communes (station-service...).

2.2/ Soutenir les initiatives locales

Si l'intercommunalité, à travers ses compétences, organise et anime un certain nombre de services à la population, notamment plusieurs services mutualisés au service des communes, de nombreuses initiatives méritent d'être soutenues.

A/ Maintenir et développer les services mutualisés

Dans un souci de rationalisation de l'espace et de rentabilité du service, de nombreuses communes rurales misent sur la mutualisation des services, des bâtiments et des équipements : autant de projets structurants pour le territoire qu'il appartient de valoriser et d'accompagner.

B/ Maintenir une organisation adaptée de l'enseignement maternel et primaire

Le maintien de la population sur le territoire passe par le maintien des familles dans les communes, auxquelles il convient de proposer une offre scolaire adaptée, qu'il s'agisse d'écoles rurales à ancrer, de classes de RPI à structurer ou de pôles scolaires à créer ou agrandir.

C/ Accompagner les initiatives locales

De nombreux projets portés par les communes et / ou par des structures privées n'ont pas nécessairement une portée intercommunale ou supra-communale mais concourent à l'attractivité et participent au dynamisme local ; dès lors il apparaît essentiel de promouvoir et d'accompagner ces projets.

3/ UNE TERRE PRÉSERVÉE

Pour pouvoir compter dans la durée sur ses nombreux atouts naturels et son cadre de vie préservé, le Sud Territoire se doit non seulement de préserver voire restaurer les milieux naturels qui peuvent l'être mais également d'accélérer le mouvement en cours en faveur de la transition écologique. Aussi, il se doit de poursuivre et d'intensifier les bonnes pratiques et les démarches durables initiées il y a plusieurs années notamment en matière de déchets et d'eau, compétences intercommunales gérées en régie par la collectivité.

3.1/ Préserver le cadre de vie

La nature, qui a en partie façonné le territoire, est omniprésente dans le Sud : milieux forestiers, étangs et cours d'eau jalonnent le paysage, contribuent à offrir aux habitants un cadre de vie préservé. Une richesse qu'il convient de protéger pour que les générations futures puissent également en profiter.

A/ Protéger les milieux naturels

Compte tenu de l'importance des milieux naturels du Sud Territoire, et de la richesse de la biodiversité, il est essentiel de pouvoir engager ou soutenir les initiatives visant à mettre en œuvre de façon opérationnelle la Trame Verte et Bleue sur le territoire, maintenir les réservoirs de biodiversité, préserver les zones humides, mais aussi les espaces forestiers, véritable atout du territoire, et développer des programmes ambitieux et transversaux de protection de l'environnement.

B/ Poursuivre la restauration des cours d'eau et la prévention des risques notamment inondations

Active en matière de préservation des cours d'eau dès 2004, la CCST a, à la suite du Contrat Rivière Allaine, anticipé la prise de compétence obligatoire GEMAPI sur son territoire en engageant non seulement un chargé de mission sur cette question mais également des études importantes pour la restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques, projets suivis avec attention par les communes confrontées au risque inondation. L'un des enjeux pour le territoire pourrait être de participer à l'élaboration du PAPI à l'échelle du Nord Franche-Comté.

Un intérêt particulier sera porté à l'ensemble des risques sur le territoire, qu'il s'agisse du risque sismique, des mouvements de terrain ou de l'aléa retrait-gonflement des argiles.

3.2/ Accélérer la transition écologique

Axe majeur du CRTE, et bien que non formalisée actuellement dans les documents cadres de la CCST, la transition écologique est mise en œuvre depuis plusieurs années par la collectivité sur l'ensemble des projets qu'elle porte et/ou qu'elle soutient. Cette dynamique est à poursuivre à travers les projets communaux et intercommunaux déployés sur le territoire.

A/ Accompagner les nouvelles pratiques agricoles

Le Sud Territoire est un territoire avec de forts enjeux agricoles : le développement des filières, l'accompagnement de la diversification, l'accélération des projets d'agriculture biologique, la conciliation de l'agriculture et de la préservation des ressources naturelles, la préservation du foncier agricole... si des initiatives existent d'ores et déjà sur le territoire, il convient de les promouvoir et de les soutenir.

B/ Favoriser une alimentation locale et durable

L'une des diversifications de l'agriculture passe par la création de points de vente locaux, par la promotion des circuits courts, encore peu développés sur le territoire. Des initiatives, qu'elles soient communales ou privées, auront pour objet de développer l'offre à destination de la restauration collective et de diversifier les débouchés des différentes filières.

C/ Soutenir le développement de l'éco-mobilité

Considérant notamment la création d'un parking de covoiturage au Technoparc à Delle ou le programme TEPCV ayant abouti en particulier à l'achat de véhicules communaux électriques, le Sud Territoire est investi dans le développement de l'éco-mobilité. L'extension du réseau cyclable, l'amélioration des services liés au vélo ou la création de cheminements piétons sécurisés sont des axes de développement importants à soutenir pour poursuivre cet élan.

D/ Adapter l'espace public aux nouvelles exigences

Si la sécurisation des espaces et voiries ou le remplacement de l'éclairage public n'entrent pas à proprement parler dans une philosophie de recours aux énergies renouvelables, ils n'en participent pas moins à la transition énergétique engagée dans les différentes communes de la CCST, à laquelle la Communauté de communes peut décider de participer.

E/ Étudier les opportunités offertes par les énergies renouvelables

Différents projets d'implantation de panneaux photovoltaïques, de réduction de consommation des énergies fossiles (changement de systèmes de chauffage...), de remplacement de véhicules communaux, d'implantation d'une unité de méthanisation privée ou de production d'hydroélectricité sont actuellement en cours de réflexion sur le territoire. Il est essentiel d'étudier les opportunités offertes par ces filières.

3.3/ Intensifier les bonnes pratiques

Dès sa création, la Communauté de communes a su se montrer active en matière de politiques environnementales, qu'il s'agisse d'eau, d'assainissement, de déchets ménagers, et les résultats obtenus aujourd'hui à l'échelle du territoire sont plus que louables. Les actions et efforts engagés sont à poursuivre et à renforcer sur le territoire, dans un souci de préservation des ressources et de protection de l'environnement.

A/ Optimiser la gestion des déchets

Précurseur en matière d'instauration de redevance incitative, la CCST peut aujourd'hui s'enorgueillir de ses performances en matière de tri. Elle se doit aujourd'hui de poursuivre cette dynamique, en application des échéances réglementaires et pour garantir un service toujours plus adapté aux usages.

B/ Poursuivre les investissements pour la qualité de l'eau

Autosuffisant en eau potable depuis fin 2021 et pilotant un programme ambitieux de travaux de plus de 20 millions d'€ en matière d'assainissement collectif, la CCST poursuit ses efforts et ses investissements en matière de préservation de la ressource en eau et de maintien de qualité. Ces enjeux dépassant le strict périmètre du territoire, les efforts et investissements consentis pourraient se poursuivre dans le cadre de la Commission Locale de l'Eau à l'échelle du SAGE Allan.

C/ Accélérer la réhabilitation énergétique du bâti

Dans la continuité des appels à projets ponctuels mis en place pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, les communes ont à cœur de rénover par étapes et phases de travaux l'ensemble de leur bâti, dans un souci de transition écologique et de préservation du patrimoine.

D/ Développer les actions de sensibilisation

L'ensemble des actions engagées au titre de la protection de l'environnement au sens large méritent une communication ciblée et adaptée, afin de sensibiliser le public, notamment les plus jeunes, aux enjeux d'avenir et aux bonnes pratiques.

4/... POUR UN AVENIR DURABLE

La réalisation des objectifs annoncés en matière de transition énergétique et de développement du territoire passe par des orientations et actions transversales, concernant l'ensemble des aspects du développement durable et l'intégralité du territoire.

4.1/ Intégrer les objectifs nationaux aux démarches locales

Si la compétence urbanisme au sens de la planification est aujourd'hui toujours exercée à l'échelon communal, une mise à jour et en cohérence de certains documents d'urbanisme va permettre de répondre aux objectifs de transition énergétique du projet de territoire, base du CRTE, mais aussi aux objectifs nationaux de zéro artificialisation nette, qui se traitera à l'échelle communale dans les documents d'urbanisme, qu'il s'agisse des enjeux de réhabilitation de friches, de renaturation d'espaces ou de réduction de la consommation foncière.

4.2/ Mener un PCAET à l'échelle intercommunale

Élaborer le PCAET réglementaire à l'échelle de la CCST, permettra de constituer un vivier d'actions pour alimenter le CRTE et assurer la transition écologique dans les territoires, en prenant en compte notamment les problématiques de pollutions diverses.

4.3/ Développer les partenariats et tirer bénéfice des contractualisations en cours et à venir

La CCST se doit de poursuivre les contractualisations en cours et d'envisager son engagement dans de nouveaux contrats et appels à projets tout en développant les partenariats, pour un développement du territoire en cohérence avec l'ensemble des documents cadres et politiques publiques.

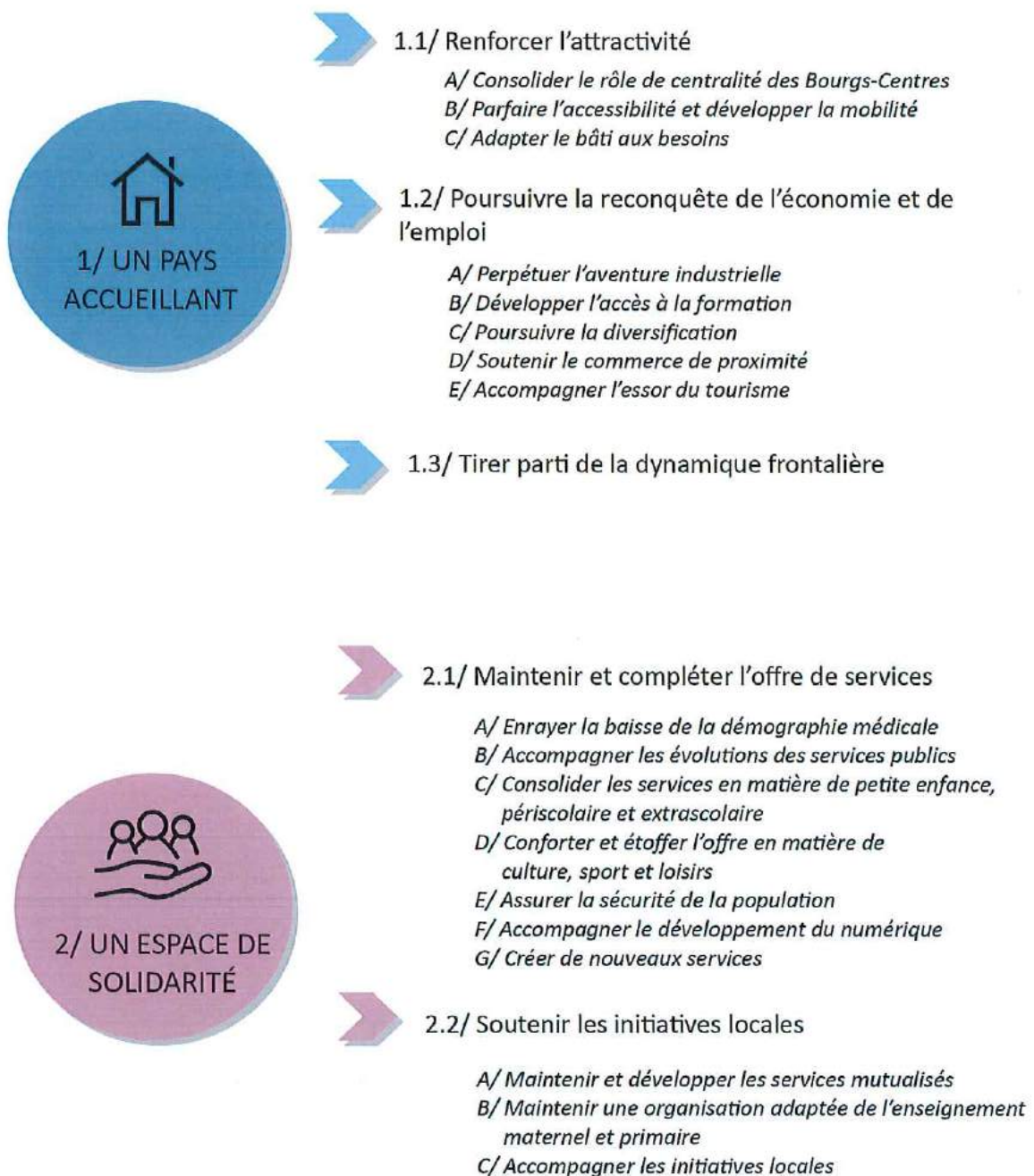
4.4/ Mettre en œuvre et défendre le projet de territoire, notamment dans les différentes instances supra-intercommunales

Il s'agit de s'appuyer sur le document de cadrage et de référence qu'est le projet de territoire afin de développer des projets, de promouvoir l'action de l'intercommunalité et le territoire en général, en saisissant toutes les opportunités.

Article 3 - Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe 4 orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire en annexe 1. Sont associées à ces orientations des listes d'actions (Plan d'action) prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention. Sont précisés les objectifs poursuivis - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - avec des indicateurs de résultats.

Les évolutions en cours de contrat seront validées par le comité de pilotage. Les actions pré-inscrites au CRTE seront détaillées en fiches projets dans les COPIL.





3.1/ Préserver le cadre de vie

- A/ Protéger les milieux naturels*
- B/ Poursuivre la restauration des cours d'eau et la prévention des risques, notamment d'inondation*



3.2/ Accélérer la transition écologique

- A/ Accompagner les nouvelles pratiques agricoles*
- B/ Favoriser une alimentation locale et durable*
- C/ Soutenir le développement de l'éco-mobilité*
- D/ Adapter l'espace public aux nouvelles exigences*
- E/ Étudier les opportunités offertes par les énergies renouvelables*



3.3/ Intensifier les bonnes pratiques

- A/ Optimiser la gestion des déchets*
- B/ Poursuivre les investissements pour la qualité de l'eau*
- C/ Accélérer la réhabilitation énergétique du bâti*
- D/ Développer les actions de sensibilisation*



4.1/ Intégrer les objectifs nationaux aux démarches locales



4.2/ Mener un PCAET à l'échelle intercommunale



4.3/ Développer les partenariats et tirer bénéfice des contractualisations



4.4/ Mettre en œuvre et défendre le projet de territoire, notamment dans les différentes instances supra-intercommunales

Article 4 - Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. (voir liste des actions en annexe 2)

4.1. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 3.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.2. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.3. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarités entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Le positionnement particulier et privilégié du Sud Territoire l'amène à collaborer et élaborer des réflexions à l'échelle du Nord Franche-Comté notamment à travers les travaux du Pôle Métropolitain.

Des actions ou réflexions communes et partagées peuvent également être menées avec les territoires voisins et directement limitrophes, qu'il s'agisse de Grand Belfort Communauté d'Agglomération, Pays de Montbéliard Agglomération ou même à l'échelle départementale ou en collaboration avec les territoires voisins (ex : Alsace).

Les réflexions, études ou actions communes à mener dans les prochaines années auront vocation à enrichir le présent Contrat.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (opérateurs (ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à favoriser la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la Communauté de communes du Sud Territoire assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un-e responsable du pilotage du CRTE, chargé d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec ses partenaires (collectivités, entreprises, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.5. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 - Gouvernance du CRTE

Convaincu du caractère évolutif du CRTE, les représentants de l'État et de la Communauté de communes du Sud Territoire s'engagent à le faire vivre, en mettant en place une gouvernance conjointe pour assurer sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation. Cette gouvernance active, qui devra par le biais d'un dialogue pérenne, adapter régulièrement le CRTE aux réalités territoriales, s'articule autour d'un comité de pilotage et d'un comité technique.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet et du Président de la Communauté de communes du Sud Territoire.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et de la CCST. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Le Comité Technique pourra réunir, autant que de besoin, des représentants :

- De l'ensemble des communes de la Communauté de communes,
- Des chambres consulaires,
- Des associations et fédérations d'artisans et commerçants,
- Des acteurs de l'économie sociale et solidaire,
- Du Club des Chefs d'Entreprise du Sud Territoire,
- De Belfort Tourisme,
- De l'ADNFC,
- Du Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté,
- ...

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Compte tenu des différents programmes portés par la Communauté de communes (notamment Petites Villes de Demain et OPAH), impliquant tout ou partie des partenaires de la démarche CRTE, la synergie entre les différentes instances et opérations en découlant sera recherchée.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 3.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 4-3.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans soit jusqu'au 31 janvier 2028.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 - Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

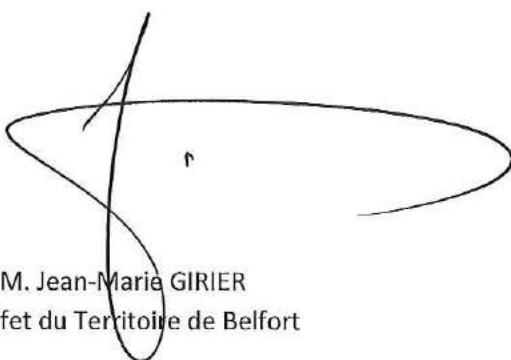
Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Besançon.

Signé en 2 exemplaires originaux, à Delle, le 1^{er} février 2022



M. Jean-Marie GIRIER
Préfet du Territoire de Belfort



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD
TERRITOIRE
M. Christian RAYOT
Président de la Communauté de
communes du Sud Territoire

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Projet de territoire

Annexe 2 – Plan d'action / liste des actions

Annexe 3 – Projets financés par l'État au titre des crédits France Relance 2021

Annexe 4 – Projets financés par l'État au titre des crédits communs 2021

Volet de la stratégie	Orientation	Axe	Maîtrise d'ouvrage	Commune concernée	Projet / action
 1.1/ Renforcer l'attractivité	A/ Consolider le rôle de centralité des Bourgs-Centres	B/ Parfaire l'accessibilité et développer la mobilité	DELLE	DELLE	ZAC des Hauts de l'Allaine
			CCST / MO privée L'AUBE	BEAUCOURT	Poursuite de la réhabilitation des Fontenelles - allée Ouest et Nord
			GRANDVILLARS / SPL Sud Immobilier	GRANDVILLARS	Urbanisation de la zone des Sillons (lotissement)
			CCST	Communes PVD	Réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage existantes
			CCST	Communes PVD	Prolongation ou élaboration d'une nouvelle OPAH (PVD)
			CCST	CCST	Amélioration de la desserte en Transports en commun
			CCST	CCST	Valorisation de la ligne Belfort-Delle
			CCST	CCST	Mise à 2x2 voies la RN 1019 entre Morvillars et Sévenans
			CHAVANATTE	CHAVANATTE	Urbanisation d'un terrain communal pour un lotissement communal de 4 à 5 pavillons
			FAVEROIS	FAVEROIS	Réhabilitation du presbytère et création d'une résidence sénior
 1.2/ Poursuivre la reconquête de l'économie et de l'emploi	C/ Adapter le bâti aux besoins	Perpétuer l'aventure industrielle	JONCHERY	JONCHERY	Construction d'une maison des aînés (ensemble immobilier de 6 logements à destination des seniors)
			RECHESY	RECHESY	Rénovation complète de l'appartement à l'étage de la Maria
			RECHESY	RECHESY	Viabilisation et bornage de 3 terrains constructibles pour mise en vente
			CCST / SEM Sud Développement	CCST	Consolidation de l'outil SEM Sud Développement
			DELLE	DELLE	Installation d'un lycée général dans le Sud Territoire
			Communes CCST	Communes CCST	Développer les formations professionnelles et professionnalisantes en lien avec les entreprises du territoire
			DELLE	DELLE	Restructuration de la friche Charpiot après relocalisation de l'entreprise sur le Technoparc
			DELLE	DELLE	Restructuration de la friche MCT Oser en entrée de ville
			CCST / SEM Sud Développement	DELLE	Restructuration du site de Von Roll / Isola Composites France
			BEAUCOURT	BEAUCOURT	Restructuration de la friche économique d'Altia
 1.3/ Tirer parti de la dynamique frontalière	Soutenir le commerce de proximité	Poursuivre la diversification	BEAUCOURT	BEAUCOURT	Projet de requalification du bâtiment Maison Polliot en cœur de ville (commerces, locaux...)
			CCST	BEAUCOURT	Création d'une boutique à l'assai
			CCST	DELLE	Création d'une boutique à l'assai
			CCST	GRANDVILLARS	Création d'une boutique à l'assai
			BREBOTTE	BREBOTTE	Extension du Musée de l'Artisanat de Brebotte et aménagement des espaces extérieurs
			CHAVANATTE	CHAVANATTE	Réhabilitation de la ferme phase 2 pour création de chambres d'hôtes et restaurant
			DELLE	DELLE	Réhabilitation Maison à bourelle
			CCST	Communes CCST	Création d'aires(s) de camping-cars
			CCST	JONCHERY	Développement du camping de Jonchery
			CCST	BREBOTTE	Extension du pôle touristique rural
 1.3/ Tirer parti de la dynamique frontalière	Accompagner l'essor du tourisme	Poursuivre la diversification	CCST	CCST	Promotion et lien entre les 3 musées du Sud Territoire
			CCST	DELLE	Création d'un office de tourisme pour le Sud Territoire
			CCST	Communes CCST	Développement des boucles et sentiers pédestres, équestres et vélo
			CCST	Communes CCST	Développer l'offre en direction des campings-caristes
			CCST	CCST	Porter et/ou accompagner les initiatives visant à promouvoir le tourisme de proximité, la mise en valeur du patrimoine
			SEM Sud Développement	GRANDVILLARS	Création d'un hôtel restaurant sur le site des Forges
			CCST	Communes CCST	Elaboration d'outils touristiques en commun avec la Suisse
			CCST	CCST	
			CCST	CCST	
			CCST	CCST	

	2.1/ Maintenir et compléter l'offre de services	A/ Enrayer la baisse de la démographie médicale	DELLE	DELLE	Acquisition et équipement de locaux dans le pôle de santé
			DELLE	Communes CCST	Parking maison de santé (couplé au projet de pôle santé)
			BREBOTTE	BREBOTTE	Développement d'un cabinet de télé-médecine
			BREBOTTE	BREBOTTE	Réfection de la Mairie (travaux de charpente et isolation, ravalement de façade, travaux dans la cour)
			CROIX	CROIX	Travaux de toiture et charpente sur annexe de la Mairie
			DELLE	DELLE	Rénovation de l'actuelle Mairie avec installation d'une micro-crèche au rdc et d'un logement à l'étage
			DELLE	DELLE	Mise en œuvre du Programme accessibilité ERP (ADPA)
			FROIDEFONTAINE	FROIDEFONTAINE	Projet de nouvelle gendarmerie
			RECHESY	RECHESY	Construction d'un atelier communal
			VILLARS LE SEC	VILLARS LE SEC	Mise en conformité aux normes PMR de la mairie et amélioration thermique
			CCST	BEAUCOURT	Rénovation des façades extérieures de la Mairie
			RECHESY	RECHESY	Poursuite de la réhabilitation des Fontenelles - allée Sud
			BEAUCOURT	BEAUCOURT	Création d'un nouveau siège administratif pour la CCST
			RECHESY	RECHESY	Installation d'une cuisine à l'école
			RECHESY	RECHESY	Projet d'extension de la restauration scolaire et réaménagement des vestiaires de la Maison de l'Enfance
	2.1/ Maintenir et compléter l'offre de services	B/ Accompagner les évolutions des services publics	RECHESY	RECHESY	Création d'un bâtiment pour le périscolaire adapté aux maternelles
			BEAUCOURT	BEAUCOURT	Projet de création d'un terrain de Pumptrack et agrès fitness à proximité du parc des Cèdres
			BEAUCOURT	BEAUCOURT	Rénovation et Rénovation énergétique du gymnase Vernier
			BEAUCOURT	BEAUCOURT	Projet de création d'une médiathèque au premier étage du bâtiment Fer à Cheval sur le site des Fontenelles
			BREBOTTE	BREBOTTE	Aménagement de la place communale avec création d'un espace de jeux
			COURTELEVANT	COURTELEVANT	Création d'une maison des associations
			DELLE	DELLE	Aire de jeux près de la Résidence Louis Clerc
			DELLE	DELLE	Construction gymnase + rénovation thermique bâtiments existants
			GRANDVILLARS	GRANDVILLARS	Création de nouveaux équipements sportifs : salle de gymnastique et dojo
			GRANDVILLARS	GRANDVILLARS	Remise aux normes du gymnase existant
			GRANDVILLARS	GRANDVILLARS	Aménagement d'un parc de jeux adolescents / city stade
			CCST / 55M Sud Développement	GRANDVILLARS	Restructuration du centre de la ligue de football
			JONCHEREY	JONCHEREY	Construction d'un local pour rangement du matériel de l'association Joncherey Sports Loisirs
			MONTBOUTON	MONTBOUTON	aménagement d'une aire de jeux vers la salle du plateau
			RECHESY	RECHESY	Création d'une aire de jeux et d'un espace sportif dans l'enceinte de l'école
	2.1/ Maintenir et compléter l'offre de services	C/ Consolider les services en matière de petite enfance, périscolaire et extrascolaire	VELLESCOT	VELLESCOT	réalisation d'une aire de jeux / city stade
			VELLESCOT	VELLESCOT	acquisition de terrains d'environ 20 ares pour l'organisation des manifestations extérieures
			CCST	DELLE	Développement du centre aquatique à Delle - espaces extérieurs
			CCST	DELLE	Développement du centre aquatique à Delle - espace bien être
			CCST	DELLE	Relocalisation de l'antenne deloise de l'Ecole de musique au siège actuel de la CCST
			CCST	Communes CCST	Développement d'un "pôle rural" pour l'Ecole de musique
	2.1/ Maintenir et compléter l'offre de services	D/ Conforter et étoffer les propositions en matière de culture, sport et loisirs	DELLE	DELLE	Acquisition et équipement de locaux dans le pôle de santé
			DELLE	Communes CCST	Parking maison de santé (couplé au projet de pôle santé)
			BREBOTTE	BREBOTTE	Développement d'un cabinet de télé-médecine
			BREBOTTE	BREBOTTE	Réfection de la Mairie (travaux de charpente et isolation, ravalement de façade, travaux dans la cour)
			CROIX	CROIX	Travaux de toiture et charpente sur annexe de la Mairie
			DELLE	DELLE	Rénovation de l'actuelle Mairie avec installation d'une micro-crèche au rdc et d'un logement à l'étage
			DELLE	DELLE	Mise en œuvre du Programme accessibilité ERP (ADPA)
			FROIDEFONTAINE	FROIDEFONTAINE	Projet de nouvelle gendarmerie
			RECHESY	RECHESY	Construction d'un atelier communal
			VILLARS LE SEC	VILLARS LE SEC	Mise en conformité aux normes PMR de la mairie et amélioration thermique
			CCST	BEAUCOURT	Rénovation des façades extérieures de la Mairie
			RECHESY	RECHESY	Poursuite de la réhabilitation des Fontenelles - allée Sud
			BEAUCOURT	BEAUCOURT	Création d'un nouveau siège administratif pour la CCST
			RECHESY	RECHESY	Installation d'une cuisine à l'école
			RECHESY	RECHESY	Projet d'extension de la restauration scolaire et réaménagement des vestiaires de la Maison de l'Enfance

	2.1/ Maintenir et compléter l'offre de services ➡	E/ Assurer la sécurité de la population F/ Accompagner le développement du numérique G/ Créer de nouveaux services A/ Maintenir et développer les services mutualisés B/ Maintenir une organisation adaptée de l'enseignement maternel et primaire ➡ 2.2/ Soutenir les initiatives locales	GROSNE RECHESY CCST CCST	GROSNE RECHESY Communes CCST BEAUCOURT Communes CCST Communes CCST	Sécurisation du village par vidéo-protection Installation de caméras au niveau des bennes à déchets verts Elaboration et suivi du CSPD Relocalisation du service de Police Municipale Intercommunale dans le bâtiment des Fontenelles Envisager le déploiement de bornes Wifi accessibles à tous en milieu urbain Déploiement du programme e-péri-school dans les écoles du Sud Territoire Création d'une station service Installation d'un colobarium au cimetière Création d'un espace France Services Unification des bâtiments école-mairie-salle polyvalente Transformation de bâtiments agricoles en Mairie, salle communale, atelier communal locaux périscolaires Construction d'un pôle scolaire intercommunal avec locaux périscolaires pour les communes de Boron, Brebotte, Grosne, Recourvaux et Vellescot Construction d'un bâtiment BAC/énergie positive regroupant salle de classe, mairie et salle de réunion Rénovation énergétique école Louise Michel + transformation en maternelle Projet de groupe scolaire sur les communes du secteur de la Vendéline Création d'un groupe scolaire et périscolaire avec cantine
			GRANDVILLARS VILLARS LE SEC CCST VELLESCOT LEBETAIN RPI Vallée de l'Ecrevisse CROIX DELLE COURTELEVANT GRANDVILLARS RECHESY BORON / SPI Sud Immobilier BREBOTTE COURTELEVANT COURTELEVANT DELLE FAVEROIS PECHE L'EGLISE RECHESY RECHESY VILLARS LE SEC BREBOTTE BREBOTTE RECHESY RECHESY RECHESY Communes CCST Communes CCST	GRANDVILLARS VILLARS LE SEC BEAUCOURT VELLESCOT LEBETAIN Communes RPI Vallée de l'Ecrevisse CROIX DELLE COURTELEVANT - FLORIMONT GRANDVILLARS RECHESY BORON BREBOTTE COURTELEVANT COURTELEVANT DELLE FAVEROIS PECHE L'EGLISE RECHESY RECHESY VILLARS LE SEC BREBOTTE BREBOTTE RECHESY RECHESY RECHESY Communes CCST Communes CCST	Travaux de réfection de l'école (Mise en conformité des normes électriques, réfection de l'enrobé, réfection des sanitaires...) Restauration du clocher et des enduits extérieurs de l'église (sauvegarde du patrimoine) pour organisation de manifestations diverses au sein de l'église Travaux de sauvegarde du patrimoine intercommunal (église) Réaménagement de l'école actuelle Mise à jour de la carte communale de la commune Réhabilitation ancienne chapelle centre ville Réfection façades du clocher de l'église Réfection des murs du cimetière (travaux 3 phases, mur Est, Ouest et Sud) Apport d'éclairage autour de l'école et de l'église Création d'une rampe d'accès à l'église Rénovation intérieure de l'église Plantation de bois d'ouvrage sur les parcelles Cortais et Millière Plantation expérimentale sur les parcelles Chausson et Sous Chesal Plan espèces invasives Réfection des chemins forestiers Programme de revégétalisation de la zone du champ potier Réfection autour d'une filière courte pour le bois Suivi de l'action S4 - PRSE 3
	3.1/ Préserver le cadre de vie ➡	A/ Protéger les milieux naturels	BREBOTTE BREBOTTE RECHESY RECHESY RECHESY CCST	BREBOTTE BREBOTTE RECHESY RECHESY RECHESY Communes CCST Communes CCST	Travaux de réfection de l'école (Mise en conformité des normes électriques, réfection de l'enrobé, réfection des sanitaires...) Restauration du clocher et des enduits extérieurs de l'église (sauvegarde du patrimoine) pour organisation de manifestations diverses au sein de l'église Travaux de sauvegarde du patrimoine intercommunal (église) Réaménagement de l'école actuelle Mise à jour de la carte communale de la commune Réhabilitation ancienne chapelle centre ville Réfection façades du clocher de l'église Réfection des murs du cimetière (travaux 3 phases, mur Est, Ouest et Sud) Apport d'éclairage autour de l'école et de l'église Création d'une rampe d'accès à l'église Rénovation intérieure de l'église Plantation de bois d'ouvrage sur les parcelles Cortais et Millière Plantation expérimentale sur les parcelles Chausson et Sous Chesal Plan espèces invasives Réfection des chemins forestiers Programme de revégétalisation de la zone du champ potier Réfection autour d'une filière courte pour le bois Suivi de l'action S4 - PRSE 3

					Etudes pour la restauration de la rivière l'Ecrévisse
				Communes CCST	
				RECHESY	Réfection du déversoir et du déchargeoir de l'étang du Bambois
				RECHESY	Modification de la morphologie de la route du haut de la côte / évacuation des eaux pluviales
				Communes CCST	Restauration de l'Allaine - traversée de Delle
				Communes CCST	Restauration de l'Allaine - reste du linéaire sur différents tronçons
				Communes CCST	Restauration de la Bourleuse
				DELLE	Projet de maraîchage
				GRANDVILLARS	Création d'un marché couvert
				VELLESCOT	Création d'une maison du terroir
				BEAUCOURT	Liaison cyclable entre le centre-ville et la piste cyclable existante, desservant le collège
				DELLE	Développement des pistes cyclables
				FAVEROIS	Piste cyclable traversant le village d'Est en Ouest
				FAVEROIS	RD 26 / sécurisation entrée côté Delle (inclus dans le projet de piste cyclable)
				FECHÉ L'EGLISE	Liaison douce rue de la croix - rue des Combes
				Communes CCST	Réalisation d'une piste cyclable Thiancourt-Réchésy
				FECHÉ L'EGLISE	Nouveau plan de circulation, de sécurisation et de stationnement sur différentes rues de la commune
				DELLE	Création d'un 2ème parking de covoiturage
				Communes CCST	Installation d'un parc de bornes de recharges pour véhicules électriques
				BEAUCOURT	Eclairage public - remplacement des luminaires existants par des luminaires LED sur toute la commune
				BREBOTTÉ	Aménagement sécuritaire routier à l'entrée de la commune (coté Froidefontaine)
				BREBOTTÉ	Aménagement de la Rue des Haies
				BREBOTTÉ	Travaux de réfection des chemins communaux
				COURCELLES	Réfection des routes communales et réalisation de trottoirs
				COURCELLES	Enfouissement de lignes électriques et téléphoniques en lien avec la réfection des routes communales
				COURCELLES	Réfection du pont
				COURTELEVANT	Réfection des routes communales
				COURTELEVANT	Réfection du pont du moulin
				DELLE	Programme annuel éclairage public
				FAVEROIS	RD 28 / sécurisation entrée côté Suarce : éoluse
				FAVEROIS	Création de trottoirs et traversées piétons rue principale, rue de Suarce, rue des Prés (différentes tranches)
				FAVEROIS	Réfection voirie communale (différentes tranches)
				FAVEROIS	Passage en technologie LED de l'éclairage public (différentes tranches)
				FECHÉ L'EGLISE	Création de trottoirs et aménagements de sécurité
				FECHÉ L'EGLISE	Aménagements de sécurité sur RD 463 côté Delle - sécurisation de l'entrée du village
				FECHÉ L'EGLISE	Rénovation de l'éclairage public - remplacement par éclairage LED (4 tranches de travaux)
				FECHÉ L'EGLISE / CCST	Réaménagement des abords de la Fontaine Mazarin - réaménagement paysager et reprise du réseau d'eaux pluviales
				FROIDEFONTAINE	Réfection des trottoirs rue principale et aménagement du centre-bourg
				GRANDVILLARS	Aménagement de la RD15 traversant la commune
				GRANDVILLARS	Travaux réfection Rue Bellevue et Rue Kléber (voirie, trottoirs, enfouissement de réseaux, éclairage public...)

B/ Poursuivre la restauration des cours d'eau et la politique de préservation des inondations

3.1/ Préserver le cadre de vie



A/ Accompagner les évolutions de l'agriculture
B/ Favoriser une alimentation locale et durable

C/ Soutenir le développement de l'éco-mobilité

3.2/ Accélérer la transition écologique



D/ Adapter l'espace public aux nouvelles exigences





3.2/ Accélérer la transition
écologique



GROSNE	GROSNE	Mise en sécurité voirie avec feux pédagogiques
JONCHEREY	JONCHEREY	Démolition de l'ancien atelier municipal - aménagement espaces verts/parking
JONCHEREY	JONCHEREY	Aménagement de sécurité rue de Belfort / rue du Bambois
JONCHEREY	JONCHEREY	Réfection de chaussée et trottoirs après mise en séparatif du réseau d'assainissement
JONCHEREY	JONCHEREY	Eclairage public - remplacement des luminaires existants par des luminaires LED sur toute la commune
JONCHEREY	JONCHEREY	Réfection voirie communale (programme sur 4 ans)
MONTBOUTON	MONTBOUTON	Réfection de la voirie "Rue des Champs Houdin" et aménagement de carrefour
MONTBOUTON	MONTBOUTON	Rénovation de l'éclairage public - passage de l'ensemble de l'éclairage public en LED
MONTBOUTON	MONTBOUTON	Aménagement de la sécurité routière aux entrées de village et devant l'école communale
RECHESY	RECHESY	Création d'un arrêt de bus couvert
RECHESY	RECHESY	Création d'une zone de parking
RECHESY	RECHESY	Réfection du tablier d'un pont (actuellement fermé à la circulation)
RECHESY	RECHESY	Finalisation de la transformation du parc de lampes de rue - dernière tranche
RECHESY	RECHESY	Réfection du réseau routier, sécurisation du village, création de trottoirs et amélioration du parking autour du bâtiment médical et aux alentours des commerces
RECHESY	RECHESY	Modification de la morphologie de la route devant la Mairie
RECOUVRANCE	RECOUVRANCE	Travaux de création de trottoirs + extension réseau d'eaux pluviales (travaux en tranchées)
THIANCOURT	THIANCOURT	Amélioration du cœur de village - sécurisation des virages grande rue (élargissement) et création suite à démolition de bâtiments d'un parking engazonné avec des luminaires solaires et une zone de convivialité intergénérationnelle
VELLESCOT	VELLESCOT	Eclairage public - remplacement des luminaires existants par des luminaires LED sur toute la commune
VILLARS LE SEC	VILLARS LE SEC	Aménagement de la place de l'école et sécurisation piétons
COURCELLES	COURCELLES	Etude et installation de panneaux thermiques sur les bâtiments communaux - chauffage de l'église
FAVEROIS	FAVEROIS	Remplacement du véhicule utilitaire communal (diesel) par un véhicule électrique
FECHÉ L'EGLISE	FECHÉ L'EGLISE	Remplacement chaudières fioul (chaudière mairie et chaudière maison des associations)
GROSNE	GROSNE	Installation de panneaux photovoltaïques en toiture du local technique communal
GROSNE	GROSNE	Remplacement véhicule communal par véhicule électrique
LEBETAIN	LEBETAIN	Remplacement de la chaudière fioul des bâtiments communaux par énergie renouvelable
RECHESY	RECHESY	Changement de la chaudière de l'école
RECHESY	RECHESY	Changement de la chaudière de la salle des fêtes
RECHESY	RECHESY	Création d'une roue à aube pour fournir l'électricité de l'éclairage public de la commune, sur un point de passage de la piste cyclable avec un lieu d'accueil et des panneaux pédagogiques explicatifs
VELLESCOT	VELLESCOT	Mise en place de panneaux photovoltaïques sur un terrain communal

D/ Adapter l'espace public aux
nouvelles exigences

E/ Etudier les opportunités offertes
par les énergies renouvelables

	3.3/ Intensifier les bonnes pratiques	A/ Optimiser la gestion des déchets	CCST Communes CCST Communes CCST Communes CCST FECHÉ L'EGLISE BRELOTTE VILLARS LE SEC SAINT-DIZIER L'ÉVEQUE Communes CCST Communes CCST BEAUCOURT BRELOTTE - GROSNE - FROIDFONTAINE CHAVANNES-LES-GRANDS BEAUCOURT FAVEROIS JONCHERY JONCHERY BRETAGNE FLORIMONT FLORIMONT DELLE CROIX GROSNE-GRANDVILLARS GRANDVILLARS DELLE THIANCOURT FLORIMONT-SUARCE BRELOTTE GROSNE Communes CCST FAVEROIS FLORIMONT JONCHERY DELLE BRELOTTE	Mise en place de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers Poursuite de la mise en valeur des éco-points verre Mise en place de la collecte des bio-déchets en séparé Travaux réfection déchetterie Feche l'Eglise - phase 2 (réfection de l'entrobé site, démolition et reconstruction des "bungalows" local gardien, D3E, DIMS) Réseau assainissement - travaux de raccordement Nécessité d'acquisition de foncier jouxtant l'école afin de pouvoir maintenir l'assainissement individuel dans de bonnes conditions Protection des captages d'eau potable Développement de la télérelève Amélioration de la recherche de fuites : installation de pré-localisateurs Poursuite de la réhabilitation de la STEP de Beaucourt Construction d'une STEP à Froidfontaine rue des bans et d'Alaise - Extension et bouclage de conduites rue de l'Eglise - Renouvellement conduites RD 483 et 26 - rues de Delle et Principale - Renouvellement conduites D 19 - rue de Belfort - tranchée 2 - Renouvellement conduites D 463 - rue du Caporal Peugeot - Renouvellement conduites D 41 - route de Grosne - Renouvellement conduites D 21 - route de Courcelles - Renouvellement conduites Ecarts de la Chapelle - extension de canalisations Centre ville - Renouvellement conduites rue du Château d'Eau - réhabilitation intérieure et extérieure complète du château d'eau rue du Château d'Eau - extension de réseau liaison intercommunale Grosne-Grandvillars - étanchéité Réservoir de Grandvillars - remplacement de canalisations du réservoir Réservoir - réfection d'étanchéité Réservoir - extension de canalisations liaison intercommunale Faverois - Source - tranchée 2 - renouvellement réseau AEP Renouvellement réseau AEP sur la commune Création d'un nouveau puits Mise en séparatif de l'assainissement et réhabilitation de réseau sur la commune de Faverois (rue principale en partie, ...) Mise en séparatif de l'assainissement sur la commune de Florimont - tranchée 2 (rue de courcelles) Mise en séparatif de l'assainissement sur la commune de Jonchery - (rue du caporal Peugeot) Mise en séparatif de l'assainissement et réhabilitation de réseau sur le centre-ville de Delle Mise en séparatif de l'assainissement sur la commune de Brebotte - tranchée 1 (réseau de transfert principalement)
				B/ Poursuivre les investissements pour la qualité de l'eau



3.3/ Intensifier les bonnes pratiques



B/ Poursuivre les investissements pour la qualité de l'eau

CCST	GRANDVILLARS	Mise en séparatif de l'assainissement et réhabilitation de réseau sur la commune de Grandvillars (rue Leclerc)
CCST	LEBETAIN	Mise en séparatif de l'assainissement sur la commune de Lebetain - (rue des cantons)
CCST	GROSNE	Mise en séparatif de l'assainissement sur la commune de Grosne - tranchée 1
CCST	FROIDFONTAINE	Mise en séparatif de l'assainissement sur la commune de Froidfontaine - tranchée 2 (rue André Viellard et tuilerie)
CCST	BRETAGNE	Mise en séparatif de l'assainissement sur la commune de Bretagne (grande rue depuis la mairie en direction de Vellescot)
CCST	VELLESCOT	Mise en séparatif de l'assainissement sur la commune de Vellescot (rue de rormannvillars en direction de Suarce)
CCST	GRANDVILLARS	Mise aux normes de la station d'épuration de Grandvillars (vis, ...)
CCST	BREBOTE	Mise en séparatif de l'assainissement sur la commune de Brebote - tranchée 2 (fin de la commune)
CCST	DELLE	Mise en séparatif de l'assainissement et réhabilitation de réseau sur la commune de Delle
CCST	BEAUCOURT	Mise en séparatif de l'assainissement et réhabilitation de réseau sur la commune de Beaucourt
CCST	GROSNE	Mise en séparatif de l'assainissement sur la commune de Grosne - tranchée 2 (fin de la commune)
CCST	MONTBOUTON	Mise en séparatif de l'assainissement sur la commune de Montbouton - tranchée 1 (réseau de transfert principalement)
CCST	GRANDVILLARS	Mise aux normes de la station d'épuration de Grandvillars
CCST	MONTBOUTON	Mise en séparatif de l'assainissement sur la commune de Montbouton - tranchée 2 (fin de la commune)
CCST	FAVEROIS	Mise en séparatif de l'assainissement et réhabilitation de réseau sur la commune de Faverois
CCST	GRANDVILLARS	Mise en séparatif de l'assainissement et réhabilitation de réseau sur la commune de Grandvillars (rue de la 1ère armée)
CCST	BEAUCOURT	Mise en séparatif de l'assainissement et réhabilitation de réseau sur la commune de Beaucourt
CCST	JONCHEREY	Mise en séparatif de l'assainissement et réhabilitation de réseau sur la commune de Joncherey
CCST	Communes CCST	Renouvellement divers canalisations eau potable
COURTELEVANT	COURTELEVANT	Isolation du bâtiment communal
DELLE	DELLE	Rénovation énergétique école des Maronniers
PECHE L'EGLISE	PECHE L'EGLISE	Rénovation énergétique des bâtiments publics (Mairie, Ecole, Salle des fêtes, Maison des associations - travaux en tranches)
FROIDFONTAINE	FROIDFONTAINE	Rénovation énergétique de logements
FROIDFONTAINE	FROIDFONTAINE	Rénovation énergétique des bâtiments scolaires et périscolaires

C/ Accélérer la réhabilitation énergétique du bâti

		3.3/ Intensifier les bonnes pratiques	C/ Accélérer la réhabilitation énergétique du bâti	JONCHEREY	JONCHEREY	Rénovation école primaire
				JONCHEREY	JONCHEREY	Rénovation école maternelle
				JONCHEREY	JONCHEREY	Bâtiment poste
				RECHESY	RECHESY	Travaux de rénovation énergétique du parc d'appartements et du bâtiment des services de santé (travaux de rénovation thermique et de sécurité en tranches)
				RECHESY	RECHESY	Isolation de la salle des fêtes
				RECHESY	RECHESY	Modification des douches du local foot pour réduire la consommation d'eau
				RECOURVANCE	RECOURVANCE	Changement des fenêtres de la Mairie
				CHAVANATTE	CHAVANATTE	Sentier pédagogique à proximité de l'aire de jeux et de la rivière "la Suarçine"
				CCST	Communes CCST	Opérations de sensibilisation à la protection des milieux aquatiques
				Communes CCST	CCST	Intégrer les objectifs de zéro artificialisation nette dans l'ensemble des révisions de documents d'urbanisme à l'échelle communale
		4.1/ Mettre à jour et en cohérence les documents d'urbanisme	D/ Développer les actions de sensibilisation	Communes CCST	CCST	Elaborer le PCAET réglementaire à l'échelle de la CCST, constituant un vivier d'actions pour alimenter le CRTE et assurer la transition écologique dans les territoires
		4.2/ Mener un PCAET à l'échelle intercommunale		CCST	CCST	Poursuite des contractualisations en cours et engagement dans de nouveaux contrats et appels à projets, développement de partenariats
		4.3/ Développer les partenariats et tirer bénéfice des contractualisations		CCST	CCST	S'appuyer sur le document de cadrage et de référence qu'est le projet de territoire pour développer les projets, promouvoir l'action de l'intercommunale et le territoire en général, et saisir les opportunités
		4.4/ Mettre en œuvre et défendre le projet de territoire, notamment dans les différentes instances supra-intercommunales		CCST	CCST	

Fiche n°4
Financements DSIL/DETR/DSID/FNADT - CCST

DETR	
Développement économique, environnemental et touristique	33 834,75 €
Développement social, maintien des services en milieu rural, services à la personne	65 489,64 €
Accessibilité	0,00 €
Assainissement et eau potable	269 319,00 €
Travaux de sécurité	224 847,00 €
TOTAL DETR	593 490,39 €
DSIL classique	
Mobilité	0
Transition énergétique	118 304,00 €
Mise aux normes et sécurisation des équipements publics	360 000,00 €
Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires	29 612,00 €
Contrat de ruralité / CRTE	150 000,00 €
TOTAL DSIL classique	657 916,00 €
DSIL rénov.	160 728,00 €
TOTAL DETR + DSIL class. + DSIL rénov.	1 412 134,39 €
DSID et DSID rénovation énergétique 2021 (sur le territoire de la CCST)	
	Subventions
Projet concernant les 3 EPCI : Etudes des performances énergétiques de 13 collèges et 7 bâtiments départementaux	25 000,00 €
Développement du réseau cyclable départemental Tronçon Rechesy-Thiancourt	200 000,00 €